

COMPTE RENDU : BALADE URBAINE CENTRE

Balade urbaine

➤ **Place François Mitterrand**

CQ : Nous souhaitons commencer par la façade de la Maison de la Citoyenneté qui est dégradée.

Maire : En effet, c'est dû au soleil. Je note.

CQ : Cela fait un moment que l'horloge est abîmée, et on a du mal à lire l'heure. C'est dommage.

Maire : On verra avec le fabriquant « BOURGETEL »

CQ : Pensez-vous qu'il serait possible de piétonniser la place François Mitterrand.

Maire : Cela fait partie d'une réflexion en cours. C'est tout à fait envisageable. Pour le réaliser cet aménagement, il faut compter entre 1,5 et 2 millions d'euros.

CQ : Nous le voyons comme un nouveau projet pour le quartier Centre puisque le Lac de Sévigné sera bientôt inauguré...

Maire : Pendant cinq à six ans, des travaux seront menés sur l'ensemble de la ville afin d'installer le réseau de chaleur géothermique. Ceux-ci s'intensifieront d'ailleurs à la fin de l'année. Ils débiteront par le raccordement des bâtiments communaux avant d'être progressivement étendus au reste de la ville.

M. Baratta : On leur a demandé d'attendre juillet/Août pour moins gêner la circulation.

CQ : parce qu'en heure de pointe...

➤ **RN3**

CQ : Allez-vous replanter des arbres ?

Maire : Nous ne pouvons pas replanter les arbres à cause des réseaux.

CQ : Et un petit massif ?

Maire : Malheureusement, un petit massif devient rapidement un réceptacle de poussière, de canettes et autres déchets. Aussi, étant donné qu'il s'agit d'une voie départementale, le Département n'a pas opté pour ce choix.

Malheureusement, certaines fosses ont été faites il y a plus de 30 ans et, aujourd'hui, nous ne pouvons plus replanter d'arbres selon les lois, normes et règlements en vigueur.

CQ : A-t-on prévu quelque chose pour ce local vide (résidence *Cœur de Livry*) ?

Maire : Pour l'instant, nous n'avons rien prévu pour ce local.

CQ : Nous avons vu un individu squatter ce local.

CQ : Serait-il possible d'y installer une banque ?

Maire : Pour une banque, c'est au moins 300 m². Ici, nous avons 170 m² pour l'un et 80 m² pour l'autre.

CQ : Et vous ne pouvez pas forcer les propriétaires à louer leurs biens ?

Maire : Non. La seule solution dont nous disposons est de travailler, avec le propriétaire, sur la baisse du loyer. Celui-ci était très cher, environ 4 500 € par mois de loyer. Aujourd'hui, il loue son local à près de 4 200 €.

CQ : Il est très cher et très sélectif. En fait, il veut faire concurrence à la boulangerie et donc il veut qu'une pâtisserie de standing. J'ai échangé avec lui sur cette question.

Il faut vraiment que la situation change. Cela pose des réels problèmes de nuisance parce qu'il a été squatté, et nous avons bataillé pour qu'il mette en place des murs. Comme je l'ai dit, il y a quelqu'un qui y dort, on a même trouvé des seringues un peu partout à l'intérieur. C'est au propriétaire de gérer tout cela, mais nous n'avons pas de réponses de sa part. Nous bataillons continuellement.

CQ : Est-il possible de sécuriser le trottoir de la RN3 devant le parc Lefèvre ?

Maire : Puisqu'il s'agit d'une voie départementale, nous demanderons au Département d'installer des barrières à proximité de l'entrée du parc Lefèvre.

➤ **Parc Lefèvre**

Maire : Les travaux du plan d'eau du parc Lefèvre débuteront cet été, en août, pour une durée d'un an. Il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans une démarche globale de réhabilitation destinée à répondre aux dégradations constatées au fil des années. Nous allons curer le plan d'eau et renforcer son étanchéité. Nous allons également restaurer les berges grâce à des techniques respectueuses de la nature. Les derniers travaux remontent à 2012. Depuis, la première entreprise a fait faillite, la seconde n'a pas réalisé un bon travail et donc les berges n'ont pas été consolidées comme il le fallait. Pour votre information, les bras ont été créés par les agents de la Ville, avant l'ouverture du parc.

Nous allons donc vider l'eau grâce à un plan d'assèchement complet pour enlever une grande partie de la vase et des sédiments qui polluent énormément. Ces travaux généreront des nuisances olfactives dans un premier temps, mais cela sera bien évidemment temporaire.

En outre, nous allons procéder à la réfection d'une grande partie des allers, certains en bitume et d'autres en stabilisé.

Le coût de ce projet est estimé à 1,5 millions €, subventionné à 800 000 €.

CQ : Et comment allez-vous faire pour les oies et autres animaux ?

Maire : Nous allons les déplacer durant les travaux. Il y a le lac de Sévigné et autres endroits pouvant les accueillir. De plus, il n'y a pas beaucoup d'animaux en réalité.

CQ : Nous nous posons la question des toilettes également. Qu'en est-il ?

Maire : Alors, concernant les toilettes, les sanitaires de la partie haute vont être refaits. Quant aux sanitaires de la partie basse, l'un d'entre eux est actuellement à l'étude. Nous évaluons le système le plus adapté afin d'en assurer une meilleure gestion.

Sur les travaux du plan d'eau, nous travaillons sur la fontaine, en évitant des jets d'eau qui favorisent le ravinement. Nous allons également refaire la cascade.

Sur cette partie du parc (entrée Léon-Jouhaux), nous avons fait le choix de laisser les arbres grandir à la demande des riverains, afin de limiter les nuisances sonores générées par les enfants qui jouent au football.

➤ **Rue du 8 mai 1945**

Maire : Concernant l'école Centre, les travaux devront débuter prochainement. Nous laissons le terrain en friche pour éviter qu'il soit squatté. Nous lancerons les travaux dès que les entreprises obtiendront toutes les autorisations.

CQ : Y aura-t-il une réunion publique sur la circulation pendant les travaux ?

Maire : Je vous le confirme.

Temps d'échange au parc de la Mairie

CQ : Pourquoi avez-vous préféré inaugurer le lac de Sévigné en juillet ?

Maire : Les travaux étant terminés, nous n'avons pas souhaité attendre 2 mois avant de l'inaugurer. Ce serait incohérent de l'inaugurer 2 mois après son ouverture au public.

CQ : Nous avons une question sur le caniparc, qui est assez petit. Lorsqu'il y a plusieurs chiens à l'intérieur, ils s'attaquent. Les propriétaires sont contraints de mettre un chien à la fois pour éviter des heurts.

Maire : Nous n'avons pas réalisé un grand caniparc en raison de la présence des arbres. Si nous avions souhaité l'agrandir, ceux-ci se seraient retrouvés à l'intérieur de l'espace réservé aux chiens. Or, la présence d'arbres au sein d'un caniparc pose deux difficultés : d'une part, les chiens peuvent les ronger et les détériorer ; d'autre part, certains maîtres

utilisent les arbres dans le cadre de l'entraînement de leurs chiens, ce qui peut également les endommager.

CQ : Et si vous mettez quelque chose autour de l'arbre pour le protéger ? Parce que c'est dommage d'avoir un si petit espace.

CQ : Ou alors, il faudra créer plusieurs caniparcs sur la ville, avec des différents poids pour les chiens.

CQ : Il y a aussi la question des chiens sans laisse, des enfants qui roulent en trottinette électrique sans casque, etc...

Maire : Sur les trottinettes électriques, nous avons mené des actions de prévention aux abords des écoles afin de sensibiliser les jeunes sur cette question. Nous prendrons un arrêté en octobre visant à rendre les casques obligatoires sur les trottinettes électriques.

Habitante : C'est déjà obligatoire, non ?

Maire : Non, pas encore.

Habitante : Je signale, Monsieur le Maire, un problème d'éclairage dans le parc de la Mairie. Parfois, il est éclairé et d'autre fois il n'y a aucun éclairage.

Maire : Des pannes peuvent arriver. Il s'agit d'une panne en l'occurrence, que nous prendrons en charge. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur le déploiement de l'éclairage en LED sur toute la ville. Il nous permettra de réduire le coût de l'énergie d'environ 600 000 €, et d'investir cette somme sur d'autres projets.

Habitant : Quand est-ce vous allez prendre l'arrêté sur les trottinettes électriques ?

Maire : En octobre

Habitant : De cette année ?

Maire : Oui. En revanche, je ne peux pas interdire la circulation des trottinettes électriques. Je peux sensibiliser, comme nous l'avons fait. Je peux, évidemment, prendre un arrêté visant à obliger le port du casque sur les trottinettes électriques. Au niveau législatif, rien n'est fait.

Habitante : Y a-t-il un âge minimum pour rouler en trottinette électrique ?

Maire : 14 ans.

Habitante : On en aperçoit certains qui ont moins de 14 ans cependant.

Maire : C'est pourquoi nous menons des actions de prévention devant les collèges, en rappelant par ailleurs que chaque trottinette électrique doit être assurée.

Habitant : On voit même des adultes avec des petits sur des trottinettes électriques.

Maire : Chacun est responsable individuellement. Nous agissons sans relâche sur cette question.

Habitant : Quelle est la limite de vitesse, par exemple sur Édouard Herriot ?

Maire : 30 km/h et 20km/h dans les zones de rencontre.

Habitant : Moi, habitant sur Édouard Herriot, je constate que la vitesse est très importante. Y a-t-il un moyen de faire respecter la vitesse ?

Maire : Dans les rues limitées à 30km/h, les vélos peuvent rouler à contre-sens. C'est la réglementation générale. Ensuite, nous agissons en mettant en place des ralentisseurs, des radars pédagogiques et autres pour sensibiliser sur l'excès de vitesse. Nous constatons des résultats positifs dans certaines rues. Nous allons continuer sur cette voie.

Habitante : Allez-vous conserver la zone bleue sur Édouard Herriot ?

Maire : Oui. Lorsque nous avons sondé les riverains de la rue via un questionnaire, nous avons obtenu plus d'avis favorable pour la mise en place de la zone bleue. Et si nous octroyons deux macarons par foyer, il n'y aura plus d'espaces pour le stationnement sur la rue.

Habitant : Et la RN3, allez-vous la mettre en zone bleue ?

Maire : Non, la RN3 ne dépend pas de la Mairie. Elle dépend du Département.

Habitante : Nous résidons à proximité du laboratoire et la sortie du parking en direction de la RN3 est dangereuse, car nous n'avons aucune visibilité, ni sur la gauche ni sur la droite. J'ai d'ailleurs endommagé mon véhicule à cause de cette situation.

Maire : On le note. Nous allons agir sur cette question.

Habitante : Et pour obtenir une place de stationnement PMR ?

Maire : Même réponse que la précédente, il faut vous adresser au Département pour ce qui est relatif à la RN3. D'ailleurs, le Département en a réalisé une en face d'une résidence, à côté du Longchamps.

Habitante : J'aimerais bien en avoir une à côté de chez moi, près de l'institut de beauté, ce serait parfait.

Maire : C'est le Département qui réalise ces types de travaux.

Habitante : Monsieur le Maire, je souhaite obtenir une autorisation d'entrer mon véhicule au cimetière. Serait-il possible d'avoir une carte ?

Maire : Oui, vous vous rendez à l'état civil et votre demande sera prise en charge.

Habitante : Vous avez donné des macarons de stationnement aux profs de collège. Moi, je suis maîtresse à Benoît Malon. Pourrais-je en avoir un ? Le parking de l'école est plein. J'habite rue Édouard Herriot et j'aimerais y aller à pied et laisser une place libre de stationnement.

Maire : Pourquoi vous n'allez pas à pied ?

Habitante : Mon véhicule a un macaron.

Maire : On va regarder cela. Entre Benoît Malon et Joséphine Baker, il y a 45 places en zone bleue et ce n'est pas le même macaron entre votre école et votre domicile. Et si je vous donne un macaron pour vous stationner à proximité de votre école, vous en aurez deux par foyer.

Habitante : Ce n'est pas normal que les enseignants sortent toutes les deux heures pour changer leur disque, sinon ils auront des contraventions. C'est un vrai problème.

Maire : Ce qui différencie Benoît Malon des autres écoles est le parking qui est aussi utilisé par les usagers de la piscine.

Habitante : Mais il y a un parking dans l'école.

Maire : Oui, derrière.

Habitant : Sauf qu'il est plein et mon souhait est de libérer de la place.

Maire : Je comprends. Je vous prie de vous rapprocher de Monsieur Baratta, qui prendra en charge cette question.

Habitant : Pourriez-vous nous donner le programme de l'inauguration du lac de Sévigné ?

Maire : Sur l'inauguration du Lac de Sévigné, nous avons choisi de le faire le 17 juillet à partir de 18 h 30 parce que les travaux sont terminés et que nous allons l'ouvrir au public.

Habitante : Pourquoi les travaux prévus sur Léon Jouhaux stagnent-ils ?

Maire : Parce que dans ce cadre, il y a des autorisations à obtenir des différents acteurs publics, notamment le Département. Parfois cela peut prendre un peu de temps.

Habitante : Pourquoi l'école Edith Piaf n'est-elle pas fermée lundi et mardi prochain ?

Maire : Parce que cette décision relève de l'Education nationale et celle-ci n'a pas souhaité fermer l'école. Ce matin, le préfet a indiqué que l'école peut rester ouverte, avec une flexibilité pour les parents qui désirent garder leurs enfants à la maison.

Habitante : Pourquoi la médiathèque est-elle fermée ?

Maire : Pour des raisons de sécurité. Nous avons voulu protéger nos agents de la canicule. Nous adapterons son ouverture en fonction de l'évolution de la situation.

Habitante : Monsieur le Maire, pourquoi n'organisez-vous pas un café pour les adultes ? Il y a des événements à destination des seniors et des enfants mais pas grand-chose pour les adultes.

Maire : Cela fait partie du commerce. Malheureusement, nous ne sommes pas propriétaires des commerces. Actuellement, nous travaillons sur la place de la Libération à un projet de démolition-reconstruction afin de favoriser l'installation d'une brasserie et de commerces plus diversifiés.

Habitante : Concernant la propreté, lorsque je me suis rendu au parc Lefèvre, j'ai constaté la présence de nombreux déchets éparpillés au sol. Une personne m'a indiqué que les corbeaux fouillaient dans les corbeilles et dispersaient leur contenu. N'existe-t-il pas une solution pour remédier à ce problème ? Les déchets se retrouvent notamment sur les aires de jeux fréquentées par les enfants.

Maire : C'est pourquoi nous avons installé des poubelles rigides, avec deux flux, afin d'améliorer la gestion des déchets. Aussi, il existe un problème d'incivilité : certaines personnes ne nettoient pas derrière elles ou ne jettent pas leurs déchets dans les poubelles. Et, malheureusement, les oiseaux peuvent également s'inviter et répandre les déchets au sol. Soit on jette ses déchets dans la poubelle, soit on emporte son sac lorsque les poubelles sont pleines afin d'aller les déposer ailleurs.

Habitante : Et il n'y a plus de cantonniers ?

Maire : Il y en a. Dans le parc de la Mairie, toutefois, ce sont les agents des espaces verts qui s'occupent de l'entretien du parc.

Maire : Merci d'avoir participé à cette balade urbaine.